

DECISION DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal
(Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
En application de la délibération du 18 octobre 2023

La Maire de la Commune de l'île d'Yeu,

CONSIDERANT la délibération du 18 octobre 2023 (DEL/NN/23/10/61) donnant délégation à Mme la Maire pour demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et de travail du personnel, la commune a pris la décision de réaliser une extension et le réaménagement partiel de l'école publique primaire du Ponant ;

CONSIDERANT que par délibération en date du 16 janvier 2024, le conseil municipal a autorisé le dépôt du permis de construire de ladite extension et a validé l'APD/PRO pour un coût prévisionnel de travaux s'élevant à 2 350 000€ HT.

DECIDE

De solliciter le Conseil départemental de la Vendée et la région Pays de la Loire, dans le cadre de ses programmes d'aide aux accueils collectifs de mineurs et d'aide aux bâtiments scolaires (campagne 2025), selon le plan prévisionnel de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Montant	% par rapport au projet global
Travaux Salle de classe + salle de restauration	1 682 340,00 €	Subvention Préfecture	201 000,00 €	8,55 %
		Subvention Département salle de classe (volet1 du programme) coût des classes : 579624€	80 000,00 €	3,40 %
		Subvention Département salle de restauration scolaire (volet 2 du programme) coût de la salle du restaurant scolaire	50 000,00 €	2,13 %
		Subvention Conseil Régional	757 194,46 €	32,22 %
		Sous Total partie école	1 088 194,46 €	46,31 %
Travaux périscolaire	667 660,00 €	Subvention Préfecture	99 000,00 €	4,21 %
		Subvention Département salle du périscolaire : 667 664*10%, plafonné 400 000€	40 000,00 €	1,70 %
		Subvention Conseil Régional	300 505,54 €	12,79 %
		Sous-total périscolaire	439 505,54 €	18,70 %
Total travaux	2 350 000,00 €	Total subventions	1 527 700,00 €	65,01 %
		Autofinancement	822 300,00 €	34,99 %
Total dépenses	2 350 000,00 €	Total Recettes	2 350 000,00 €	100,00 %

Fait à l'île d'Yeu, le 21/01/2025

**La Maire,
Carole CHARUAU**

